

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 décembre 2024 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-12-147

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie
Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-12-148

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie
Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-24-12-149

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES TENUES LES 25 ET 28 NOVEMBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal des séances extraordinaires tenues les 25 et 28 novembre 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues les 25 et 28 novembre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-12-150

AUTORISER LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE AVEC ICO TECHNOLOGIES SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT le transfert administratif du logiciel Première Ligne de PG Solutions à ICO Technologies Solutions inc. à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente de service doit être signée avec ICO Technologies Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne avec ICO Technologies Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 au montant de 3 426,35 \$ plus les taxes applicables.

Ce contrat se renouvellera automatiquement d'année en année avec majoration statutaire applicable pour la période de 12 mois suivants.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-12-151

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICES AVEC PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de PG Solutions concernant l'acquisition du module « Équipement » de la solution de base Sécurité – Première Ligne, numéro 1VMON26-023049-MA1;

CONSIDÉRANT la possibilité d'avoir un logiciel de gestion plus performant et adéquat pour le Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'offre de services avec PG Solutions pour l'acquisition du module « Équipement », laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-12-152

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ENTRAIDE SELON LES PROTOCOLES D'APPELS INCENDIES ÉTABLIS ET LA GESTION ADMINISTRATIVE DES FORMATIONS DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC AVEC LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES

D'autoriser la signature de l'entente relative à la fourniture d'entraide selon les protocoles d'appels incendies établis à la gestion administrative des formations de l'École nationale des pompiers du Québec, à intervenir avec la Régie de Sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-12-153

FACTURATION DES FRAIS DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que l'Agglomération est maintenant gestionnaire de formation en sécurité incendie avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser l'Agglomération à facturer les frais de formation en sécurité incendie au coût réel, plus 15 % de frais d'administration.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-12-154

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 01 - DEVIS AGG-INC-24-01 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE LÉON-DAVIAULT

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de réfection de la toiture de la caserne Léon-Daviault en regard du contrat AGG-INC-24-01;

CONSIDÉRANT la modification numéro 01 acceptée par monsieur Francis Beauregard, chargé de projet pour la firme GBA inc. :

Remplacer le drain de toiture sur la partie du resurfaçage : 800 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Beauregard, en date du 3 décembre 2024, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 01;

EN CONSÉQUENCE, d'approuver, conformément à la recommandation de monsieur Beauregard, le certificat de paiement numéro 01, en regard du contrat AGG-INC-24-01 pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne Léon-Daviault, au montant de 118 900 \$ ainsi que la modification 01 au montant de 800 \$ pour un montant total de 119 700 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Altitude toiture et revêtement extérieur inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 107 730 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro A-85.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-12-155 LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie
 Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire